

Conditions et dates de valeur standard appliqués aux opérations bancaires
Délais des opérations standards

Nature de l'opération	Tarifs HT	Date de valeur	Produits et Services	Délai (*)
Conditions des opérations sur le marché			OPERATIONS COURANTES	
certificats de dépôts (entre 10 jours et 2 ans)	TMM-1	/	Délivrance d'un chéquier	5 jours
Commissions sur billets de trésorerie	5% l'an	/	Délivrance d'une carte bancaire	8 jours
Conditions créditrices			Délivrance d'une main levée sur domiciliation	6 jours
Bon de caisse et dépôts à terme			Délivrance d'une main levée sur garantie réelle	15 jours
En dinars selon le montant	<10md/10md-100md/>100md	/	Traitement des successions	8 jours
3mois<durée<12 mois	TMM-1/TMM-0,75/TMM-0,5	/	Virement simple en Dinars	Même jour
12mois<durée<24 mois	TMM-0,75/TMM-0,5/TMM-0,25	/		
durée>24 mois	TMM-0,5/TMM-0,25/TMM-0,125	/	CREDITS	
En devises			Crédit d'investissement et nouveaux crédits de gestion	20 jours
durée <2ans	TMD-0,5	/	Renouvellement de crédit de gestion	10 jours
Compte spécial épargne/épargne programmée	TRE	/	Crédit à la consommation	5 jours
Conditions débitrices			Crédit immobilier	20 jours
Crédits à la Consommation			(*) Délai en jours ouvrés	
Crédit Expresso	TMM+5 *	/	N.B. : - TMM : Taux Moyen du Marché Monétaire du mois précédent - TE : Taux Emprunteur (Taux de refinancement de la banque) - TMD : Taux prévalant sur le marché devise - TRE : Taux de Rendement de l'Epargne (*) Taux conformes à la réglementation de la BCT en matière de durée et plafonné au Taux Excessif Global en vigueur – Un lissage automatique et systématique de taux est effectué par rapport aux seuils des taux d'intérêt excessifs en vigueur (***) Commission perçue sur le règlement des échéances mensuelles des crédits non matérialisés par des effets. La commission passe à 16.5DT si l'échéance est trimestrielle et à 33 DT si l'échéance est semestrielle. (***) : Virements émis interbancaires (****) : Opérations financières et commerciales (1) Entrée en vigueur : 13 juin 2022 (2) Entrée en vigueur : 15 juillet 2022	
Crédit Auto avec Transcription de privilège	TMM+5 *	/		
Autres crédits à court terme				
Découvert ponctuel	TMM+5,5*	/		
Crédits à l'habitat (1)				
Crédit DARI<=15ans	TMM+3*	/		
Crédit DARI 15 ans<durée <=20ans	10,25%*	/		
Crédit DARI 20ans <durée<=25ans	10,5%*	/		
Crédit Premier Logement <15ans	10,5%*	/		
Crédit Premier Logement 15ans<durée<=20ans	10,75%*	/		
Crédit Premier Logement 20ans<durée<=25 ans	11%*	/		
Crédit MAHLY 5ans<durée<=10 ans	TMM+3,25*	/		
Crédit MAHLY 10 ans<durée<=15 ans	TMM+3,5*	/		
Crédit MAHLY 15 ans<durée<=20ans	10,75%*	/		
Crédit MAHLY 20 ans<durée<25ans	11%*	/		
Autres crédits à moyen ou à long Terme				
Leasing (Mobilier/Immobilier)	/	/		
Financement en devises	EURIBOR / LIBOR US + 4,5	/		
Opérations bancaires				
1- Effet à l'encaissement	5 DT	Crédit : Date opération + 1		
2- Effets escomptés	5 DT	Débit : Date opération - 1		
3-Autres opération sur effets				
3-1 Règlement d'effets et obligations**	5,5 DT (échéance mensuelle)			
3-2 Remise d'effet au protêt	15 DT			
4-Frais de tenue de compte				
4-1 Compte chèque	17DT/trim			
4-2 Compte courant	30DT/trim			
4-3 Compte épargne ou Plan d'épargne programmée (2)	5DT/Trim			
5-Encaissement de chèque				
5-1 Chèques tirés sur la Tunisie	0,800 DT	Date d'encaissement + 1		
5-2 Chèques tirés sur l'étranger	50DT			
6-Chèques certifiés				
6-1 Chèques certifiés même agence	15 DT	Date opération - 1		
6-2 Chèques certifiés autre agence	15 DT	Date opération - 1		
7-Récupération des frais sur chèques sans provision				
7-1 Commission sur préavis de non-paiement de chèque	100 DT			
7-2 Récupération de frais sur chèque impayé régularisé en CNP	90DT			
7-3 Récupération de frais sur chèque impayé régularisé en ANR	100DT			
8-Cartes électroniques Nationales				
8-1 Carte VISA Electron	31DT			
8-2 Carte Mastercard	65DT			
8-3 Carte Oxygène	56DT			
8-4 Carte Business	100DT			
9-Cartes électroniques Internationales				
9-1 Carte Mastercard	73DT			
9-2 Carte Business	125DT			
10-Virements émis				
10-1 Virement émis sur la Tunisie***	3,5DT	Date opération - 1		
10-2 Virement émis sur l'étranger****	60 DT + 3% Max 500DT	Date d'exécution - 1		
11-Virements reçus				
11-1 Virement reçu sur la Tunisie***	2,5 DT	Date opération + 1		
11-2 Virement reçu sur l'étranger****	30 DT + 2% Max 500 DT	Date d'exécution + 1		
12-Commission sur règlement de succession				
12-1 par héritier résident et capable	1% min 20 -max 100 DT			
12-2 par héritier non résident ou incapable	2% min 20-max 200 DT			
13- Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés (ancienneté < 10 ans)				
13- Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés (ancienneté < 10 ans)	30 DT + 0,5 DT / feuillet			
14- Commission / Compte débiteur				
14- Commission / Compte débiteur	Min 2, 5DT - Max 6,5 DT/mois			